

LETTRE AUX PORTEURS DU FCP « CONSTANCE BE WORLD »

Paris, le 21 décembre 2017

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts du FCP « **CONSTANCE BE WORLD** » (Part A : FR0011400712, Part I : FR0011400738) géré par CONSTANCE ASSOCIES S.A.S., et nous vous remercions de votre fidélité.

Nous souhaitons vous informer de notre décision de modifier substantiellement les facultés offertes par le prospectus au gérant, en droite ligne avec la gestion effectivement opérée historiquement. Toutes les modifications concernent l'ensemble des parts du FCP.

1 L'opération :

Nous vous informons que la société de gestion **CONSTANCE ASSOCIES S.A.S.** a décidé de procéder à une mutation par la **modification de la stratégie d'investissement** comme suit :

- **La part d'actions minimale dans le fonds passe à 90%** (80% jusqu'à présent) ;
- **La part maximale d'actions de pays émergents passe à 10%** (20% jusqu'à présent) ;
- **La part maximale d'actions de petites capitalisations passe à 10%** (20% jusqu'à présent) ;
- **La part maximale d'instrument de taux passe à 0%** (20% jusqu'à présent).
- **Les instruments financiers dérivés et titres intégrant des dérivés ne sont plus autorisés désormais** (autorisés jusqu'à présent)

Il est à noter que ces nouvelles contraintes ont été en pratique respectées depuis l'origine du FCP (à quelques jours exceptionnels près pour ce qui concerne la part minimale d'actions dans le fonds).

L'Autorité des Marchés Financiers a donné son agrément à ces modifications en date du 20 décembre 2017.

En sus de ces modifications qui impliquent un agrément et une communication aux porteurs, CONSTANCE ASSOCIES S.A.S. a décidé de réaliser corrélativement les changements suivants :

- **L'indicateur de référence du fonds devient l'indice MSCI World dividendes nets réinvestis**, converti en euros (l'ancien indicateur était le Bloomberg World dividendes nets réinvestis, mais la société Bloomberg interdit dorénavant cette utilisation) ;
- **Changement de la date de fin d'exercice comptable** pour la porter au **dernier jour de décembre** (au lieu du dernier jour de mars) ;
- **Ajout de valeur liquidatives techniques** au dernier jour ouvré de chaque fin de trimestre civil ;
- **Suppression de la commission de surperformance.**

L'ensemble des modifications interviendront à compter du 28 décembre 2017.

La souscription à cette opération ne sera pas à l'origine de frais de transfert ainsi que ne sollicitera pas d'intervention de votre part. Par ailleurs, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous disposez d'un délai de trois mois pour demander le rachat sans frais de vos parts jusqu'au 28 mars 2018. Au-delà de cette date, le FCP ne facturant pas de commission de rachat, la possibilité de rachat sans frais vous sera toujours offerte.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds joint en annexe.

2 Les modifications entraînées par l'opération :

Modification du profil de risque : **Oui**

Augmentation du profil rendement/risque : **Oui**

Le profil de risque est impacté par la restriction des instruments autorisés. Néanmoins, l'impact pratique est limité dans la mesure où la gestion n'a jamais été opérée autrement qu'en actions en lignes directes.

Augmentation des frais : **Non**

Au contraire, les frais sont diminués par la suppression de la commission de surperformance.

Les fonctions dépositaire et valorisation restent respectivement assurées par CIC et CM-CIC Asset Management.

3 Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel afin de vous assurer du caractère adapté de la nouvelle stratégie de gestion que nous vous proposons.
Si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous disposez de trois mois à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat de vos parts sans frais.

Le nouveau document d'informations clés pour l'investisseur et le prospectus du FCP **CONSTANCE BE WORLD** sont tenus à votre disposition au siège de CONSTANCE ASSOCIES S.A.S. et sera envoyé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à l'adresse suivante : CONSTANCE ASSOCIES S.A.S. – 8, rue Lamennais – 75008 PARIS ou par email à info@constance-associes.fr .

Vous remerciant de votre confiance, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

CONSTANCE ASSOCIES S.A.S.